

Mérignac, le 31 janvier 2025.

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA s'est réunie les 30 et 31 janvier à Mérignac.

La Commission Exécutive a pris connaissance des déclarations du Directeur Général concernant le déploiement du dispositif « pointeuse ». Dans le **contexte d'incertitude budgétaire** que connaît le pays, qui a déjà des répercussions sur une grande partie des missions, le plan « badgeuse » **est cyniquement présenté comme une priorité absolue.**

La DGAC démontre une fois de plus sa profonde déconnexion avec les priorités opérationnelles qui devraient orienter sa politique : remontée des effectifs, modernisation et résilience technique, formation, qualité de vie au travail. De plus, par cet entêtement aveugle qui traduit la défiance de l'administration à l'égard du professionnalisme pourtant indéfectible des contrôleurs aériens, la DGAC méconnaît les principes **indispensables à la sécurité et à la performance** que sont la sérénité et la confiance.

La Commission Exécutive s'inquiète des vives tensions et signes de souffrance au travail qui émergent dans de nombreux organismes du fait **d'une gestion managériale toxique.**

La Commission Exécutive suit également de près la mise en œuvre du Protocole social validé par les signataires. Elle constate qu'en matière d'organisation du travail, sa déclinaison entraîne une multiplication des tensions et même des conflits locaux. La recherche d'une **flexibilité accrue** et la dérive vers **l'individualisation**, souhaitées à la fois par certains encadrements locaux et par une organisation syndicale, impactent le bon fonctionnement des services et **creusent le fossé déjà considérable entre les organismes**, comme annoncé par l'UNSA-ICNA. La Commission Exécutive s'inquiète de la division que cela crée dans le corps.

Malgré tout, la Commission Exécutive **se félicite de l'aboutissement des négociations menées par l'UNSA-ICNA dès l'été 2023**, bien en amont d'une quelconque signature du Protocole. Ainsi, conformément aux revendications défendues par l'UNSA-ICNA depuis plusieurs années, l'accès au HEB dans la grille ICNA et l'intégration de la fonction d'Examineur des Compétences Pratiques comme poste permettant d'accéder au grade Chef se concrétisent.

La Commission Exécutive a pris connaissance de l'appel d'offre publié pour les contrats de Protection Sociale Complémentaire des agents de la DGAC. Si elle salue l'augmentation significative de la participation de notre administration à la prise en charge de nos contrats d'assurance « santé », elle s'inquiète de celle des contrats « prévoyance ». Le déséquilibre du ratio entre le traitement de base et les primes que subissent les ICNA doit conduire l'administration à **s'investir beaucoup plus dans la prise en charge de la prévoyance**, et créer les conditions d'un contrat d'assurance collectif et performant.

Enfin, conformément à ses statuts, la Commission Exécutive annonce la convocation du VIII<sup>e</sup> congrès de l'UNSA-ICNA, qui se tiendra à Strasbourg du 6 au 8 octobre 2025.

